

Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation des images le représentant

Nom de l'établissement : Tél :
Adresse :
Classe de :
Je - Nous⁽¹⁾ soussigné(e)(s) (Père - mère - tuteur légal)⁽¹⁾
Demeurant
Et (Père - mère - tuteur légal)⁽¹⁾
Demeurant
Agissant en qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant
Demeurant
Ci-après désigné par «l'enfant»

Cocher la case ci-dessous

Autorise - autorisons⁽¹⁾ le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA), à l'occasion de qui aura lieu le à à photographier ou faire photographier et/ou filmer l'enfant.

Déclare - Déclarons⁽¹⁾ céder à titre gracieux au MENJVA pour une durée de 10 ans le droit d'utiliser l'image de l'enfant sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par les services de l'État ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger.

Le MENJVA s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.**

Fait à, le

Signature(s) du père, de la mère ou des représentants légaux, précédée(s) de la mention «lu et approuvé»

En deux - trois⁽¹⁾ exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties

(1) : rayer la mention inutile

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'adresse suivante :
Rectorat de
Adresse